

Lexique : un décodage des notions de base

Le Retail Design

Le Retail Design regroupe l'ensemble des disciplines relatives à l'aménagement des points de vente. Il a pour objectif de fournir un cadre de vente cohérent et de contribuer à l'image du commerce et des produits vendus, tout en tenant compte des contraintes de l'activité commerciale (circulation des clients, gestion du point de vente, etc.). Il s'attache également à l'aménagement intérieur, à la présentation des produits, à l'éclairage, au choix des couleurs... avec comme objectif l'augmentation du chiffre d'affaires et de l'attractivité de votre point de vente.

L'écoconception

L'écoconception est un mode de production veillant à prendre en compte les impacts sur l'environnement d'un produit ou d'un service tout au long de sa durée de vie (de la conception à sa fin de vie). Synonymes : écodesign, design responsable.

Le Retail Écodesign

Le Retail Écodesign désigne un aménagement extérieur et intérieur conçu en tenant compte des principes du Retail Design (fonctionnalité, accessibilité et esthétique) et de son impact sur l'environnement (favorisation du réemploi, choix de matériaux durables, limitation des déchets, fournisseurs locaux...).

Auvent ou marquise

Toiture fixe ou mobile en saillie sur la façade d'une construction.

Cellule commerciale

Toute partie d'immeuble destinée à l'exercice d'une activité économique et affectée au commerce dans le respect des règles d'urbanisme en vigueur.

Charte graphique

Document établissant les règles d'utilisation des éléments de l'identité visuelle d'une marque, d'une société. Dans le cas présent, l'identité visuelle se limite au choix de la typographie, des couleurs, et éventuellement, d'un pictogramme ou logo représentant l'activité.

Devanture

Ouvrage de verre, de bois, etc., qui garnit la partie avant d'une boutique et permet l'étalage des marchandises ; cet étalage lui-même, les marchandises, les produits qui y sont exposés.

Devanture commerciale

Partie de la façade de l'immeuble (à l'extérieur) correspondant (à l'intérieur) au lot privatif à usage commercial. Par extension, on entend par devanture commerciale l'ensemble des éléments de la façade et des éléments annexes d'un immeuble composant l'identité du commerce (les dispositifs d'enseignes, la vitrine, la tente solaire).

Encadrement

Ce qui entoure une ouverture (porte, fenêtre), un panneau, un lambris, etc.

Enseigne

Inscription, forme, image ou ensemble de celles-ci apposé sur un immeuble et relatif à une activité qui s'y exerce. Ne peut être assimilée à une enseigne une mention profitant à des tiers, telle que l'indication d'une marque ou de leurs produits.

Enseigne éclairée

Enseigne dont le message reçoit un éclairage qu'il ne produit pas lui-même, notamment les enseignes éclairées par projection ou par transparence.

Enseigne lumineuse

Enseigne constituée principalement par une ou plusieurs sources lumineuses.

Façade commerciale

Partie de la façade de l'immeuble correspondant au lot privatif à usage commercial, hormis les éléments de la « devanture commerciale » telle que définie ci-dessus.